

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 9 octobre 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 septembre 2018

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement des portes de l'entrée principale de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 36 906,98 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 40 597,68 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1827 - Quatre soumissionnaires
- 20.02 Octroi d'un contrat de gré à gré à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE pour des travaux de réfection de la toiture de la terrasse de la Vieille brasserie au montant de 27 237,58 \$, toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de trois fournisseurs
- 20.03 Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à LES ENTREPRISES VENTEC INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et aux passages de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 270,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281
- 20.04 Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE et octroi d'une contribution financière au montant total de 13 971 \$ pour deux projets dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants
- 20.05 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 2 691 \$ pour l'édition du recueil des capsules historiques rédigées dans le cadre du 350^e anniversaire de Lachine
- 20.06 Addenda - Modification au contrat de service intervenu entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine afin d'uniformiser les indemnités et modalités de réclamation applicables en cas de remboursement des frais de déplacement

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 900 \$
- 30.02** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2018
- 30.03** Retrait de la reconnaissance du CENTRE DE SERVICE RÉGIONAL DU QUÉBEC (NARCOTIQUES ANONYMES) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine
- 30.04** Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. lors du symposium de peinture du 5 août 2018 organisé dans le cadre de l'événement Les dimanches au canal, pour un montant total de 225 \$
- 30.05** Ratification d'une dépense de 311,12 \$, toutes taxes incluses, pour des frais de déplacements relatifs à la participation de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, à l'événement « Jeunes et Politique : Quelle place sur Youtube? », organisé par le Secrétariat jeunesse du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, qui s'est déroulé le 14 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Québec

47 – Urbanisme

- 47.01** Adoption de la résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)
- 47.02** Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)
- 47.03** Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec (Jenkins)
- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'une enseigne collective sur totem dans la cour latérale de l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 4 885 773 à 4 885 777 du cadastre du Québec (2025-2055, rue Victoria)
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement de la toiture pour les bâtiments situés aux 1801, 1865 et 1875, rue Notre-Dame (Marché public Lachine)
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'obturation de certaines ouvertures de l'immeuble situé au 2575, rue Remembrance

50 – Ressources humaines

50.01 Réception de la liste de mouvement de personnel

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1187401003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement des portes de l'entrée principale de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 36 906,98 \$, toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 40 597,68 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1827 - Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remplacement des portes de l'entrée principale de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 36 906,98 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1827;

D'autoriser une dépense de 36 906,98 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de remplacement des portes de l'entrée principale de la bibliothèque Saul Bellow de l'arrondissement de Lachine;

D'autoriser une dépense de 3 690,70 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-28 15:11

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187401003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement des portes de l'entrée principale de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 36 906,98 \$, toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 40 597,68 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1827 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics souhaite procéder au remplacement des portes principales de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement Lachine. Ces portes surdimensionnées ont nécessité plusieurs interventions depuis leur installation.

Le remplacement des portes de la bibliothèque permettra de minimiser le bris des vitres et de différentes quincailleries de porte. Les portes ont respectivement une hauteur de 3,145 m (12 pieds) et le vent dominant venant de l'ouest empêche leur fermeture complète. Lors de forts vents, les bras mécaniques situés au sommet sont insuffisants pour permettre la fermeture complète des portes ou la retenue de celles-ci. La réduction de la hauteur des portes à une hauteur standard, soit 2,133 m (7 pieds), réduira leur poids ainsi que leur emprise au vent. Ceci permettra au bras mécanique d'assurer la fermeture complète des portes et empêchera le bris des murs-rideaux adjacents ou le bris de la quincaillerie de porte comme vécu dans le passé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'intervention vise le retrait des portes de l'entrée principale et leur remplacement par des murs-rideaux et de nouvelles portes de hauteur standard. L'entrepreneur devra fournir la main-d'oeuvre, les équipements et l'outillage nécessaires, pour la réalisation des travaux planifiés.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres LAC-PUB-1827 a été lancé le 6 septembre 2018 et les soumissions ont été ouvertes le 24 septembre 2018. Quatre (4) soumissions ont été reçues sur un total de dix (10) preneurs de cahier de charges. La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Les quatre

(4) soumissions reçues ont été jugées conformes après analyse.

Il est à noter qu' une correction a été faite dans le document « Soumission-Les constructions P.R.V. inc» puisqu'une erreur de calculs a été relevée suite à la vérification des soumissionnaires. Par conséquent, le prix indiqué pour le plus bas soumissionnaire dans le document «LAC-PUB-1827 - PV ouverture soumissions» n'est pas le même puisque l'erreur n'a pu être identifié à l'ouverture. La Ville est en droit de faire les corrections de toute erreur d'écriture ou de calculs dans une soumission selon les instructions aux soumissionnaires fournis dans les cahiers de charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis et les différents écarts.

Entreprises	Total avec taxes
Les constructions P.R.V. Inc	36 906,98 \$
Vitrierie R.D. Ltée	52 076,13 \$
Construction Hestia Inc	79 332,75 \$
Norgéreq Ltée	99 121,11 \$
Estimation	41 200,81 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	66 859,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	-81,16 %
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)	38,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	62 214,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	62,77 %
Écart entre la deuxième plus base et la plus basse (\$)	16 169,15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	29,13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(4293,83) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-11,63 %

La plus basse soumission conforme est inférieure de 11,63% à notre dernière estimation. Le prix obtenu est donc clairement à l'avantage de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 40 597,68 \$, incluant des contingences de 10%, et sera assumée comme suit :

- Le contrat au montant de 36 906,98 \$, toutes taxes incluses, sera financé par le PTI bâtiment;
- Les contingences au montant de 3 690,70 \$, toutes taxes incluses, seront financées par le PTI bâtiment.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet des travaux de remplacement des portes de l'entrée principale de la bibliothèque Saul-Bellow permettra de pratiquer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat, et ce, à un prix raisonnable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les employés de la bibliothèque Saul-Bellow seront avisés dès l'octroi du contrat. Des avis aux citoyens seront affichés dans la bibliothèque une semaine avant la date de début des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction: Octobre 2018

Réalisation des travaux de construction: Octobre 2018 à janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra KIROUAC
Agent technique municipal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-25

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187292005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, pour des travaux de réfection de la toiture de la terrasse de la Vieille brasserie, au montant de 27 237,58 \$, toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de trois fournisseurs

D'octroyer un contrat de gré à gré à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, pour des travaux de réfection de la toiture de la terrasse de la Vieille brasserie, au montant maximal de 27 237,58 \$, toutes taxes incluses, suite à une demande de prix auprès de trois fournisseurs conformément au Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 27 237,58 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-26 10:52

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187292005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, pour des travaux de réfection de la toiture de la terrasse de la Vieille brasserie, au montant de 27 237,58 \$, toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de trois fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

Construite en 1861, la Vieille Brasserie est située sur le boulevard Saint-Joseph et est composée essentiellement de salles de réception. Il s'agit d'un ancien édifice dans lequel on retrouve notamment, un endroit pouvant accueillir 110 personnes et deux salles de réunion d'une capacité de 87 personnes chacune.

L'arrondissement de Lachine a effectué des travaux l'été dernier à la Vieille Brasserie pour assurer l'accessibilité universelle à ce bâtiment patrimonial. Pendant l'exécution des travaux une problématique d'étanchéité de la toiture a été découverte, l'eau s'infiltrait sous la membrane de finition et est emprisonnée entre le pare-vapeur et la membrane d'étanchéité. Les nouvelles toilettes femmes sont inutilisables à cause de cette problématique.

Les travaux de réfection de la toiture - terrasse de la Vieille Brasserie sont nécessaires pour corriger de façon définitive les problèmes majeurs d'infiltration d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0006 (15 janvier 2018) - Octroi d'un contrat à ARDEC CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'ajout d'installations d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine, au montant de 218 237,15 \$, toutes taxes incluses.

CA16 19 0273 (6 septembre 2016) - Autorisation d'une dépense supplémentaire au montant total de 4 541,51 \$, payable à la firme Dubé Matte architectes inc., dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes de la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine en matière d'accessibilité universelle, majorant ainsi le montant total du contrat de 19 861,93 \$ à 24 403,44 \$

CA16 19 0065 (14 mars 2016) - Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Dubé Matte architectes inc., pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes de la Vieille brasserie au montant total de 19 861.93 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Les travaux prévus comprennent essentiellement:

- Réfection du toit terrasse de 980 pi2;
- Enlever des pièces de pavé uni;
- Enlèvement complet de l'étanchéité jusqu'au pontage;
- Installation d'un pare-vapeur Sopravrap;
- Installation de l'isolant 2,5" polysocyanurate;
- Installation d'un panneau surface Soprasmart;
- Finition;
- Réinstallation des pièces de pavé uni et solin de cuivre;
- Garantie de 10 ans sur matériaux et de 5 ans sur main-d'oeuvre.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics a effectué une demande de prix auprès de trois fournisseurs, et ce, conformément à l'article 34 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Couverture Montréal Nord Ltée répond à toutes les exigences de l'arrondissement pour ce contrat et a soumis un prix inférieur à celui offert par les deux autres fournisseurs.

Sur trois demandes de prix, les trois fournisseurs ont répondu, soit un pourcentage de 100 %.

Firmes	Total (toutes taxes incluses)
Couverture Montréal Nord Ltée	27 237,58 \$
J. Raymond Couvreur et Fils Inc.	36 746,01 \$
Toitures Trois Étoiles	36 217,13 \$

La firme retenue pour réaliser ces travaux est Couverture Montréal-Nord Ltée au montant de 27 237,58\$ toutes taxes incluses - contrat de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est imputable au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci, dans le but ultime de fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat et ce, au plus bas prix.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat d'exécution de travaux que nous souhaitons octroyer par la présente est indispensable pour l'utilisation des nouvelles toilettes femmes réalisées pendant les travaux d'accessibilité universelle à la Vieille Brasserie. L'accès aux nouvelles toilettes ne peut être permis que suite à ces travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine afin d'informer les usagers de la Vieille brasserie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Automne 2018

Durée des travaux : 2 semaines après l'octroi du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Lachine

Lecture :

Stéphanie HOULE, 26 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Angela BANDERA
Agent(e) technique génie municipal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-21

Marie-Josée M GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187122003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à LES ENTREPRISES VENTEC INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et aux passages de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 270,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281

De renouveler, pour la saison hivernale 2018-2019, le contrat octroyé à LES ENTREPRISES VENTEC INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et aux passages de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 69 270,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 09:58

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187122003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison hivernale 2018-2019, du contrat octroyé à LES ENTREPRISES VENTEC INC., pour des services de déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et aux passages de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 270,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16281

CONTENU

CONTEXTE

Historiquement l'arrondissement de Lachine octroie un contrat pour le déblaiement de la neige des accès aux bâtiments et passages. Il est important que les accès et passages soient dégagés pour la sécurité du public utilisant nos installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 19 0339 - 10 novembre 2014 (dossier 1141415025) - Octroyer un contrat pour le déblaiement de la neige des accès aux bâtiments et passages, à la firme 9259-6246 Québec inc. soumissionnaire conforme, au montant de 31 963,05 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 14-13991 - 1 soumissionnaire

CA15 19 0313 - 5 octobre 2015 (dossier 1151415020) - Se prévaloir de l'option de renouvellement pour la saison 2015 - 2016 du contrat déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et passages, octroyé à la firme 9259-6246 Québec inc., au montant de 31 963,05 toutes taxes incluses

CA16 19 0158 - 9 mai 2016 (dossier 1167122002) - Autoriser une dépense additionnelle de 19 373,29 \$ toutes taxes incluses, au contrat pour le déblaiement de la neige des accès aux bâtiments et des passages, accordé à la firme 9259-6246 Québec inc., majorant ainsi le contrat de 31 963,05 \$ à 51 336.34 \$ toutes taxes incluses.

CA16 19 0305 - 3 octobre 2016 (dossier 1167122009) - Se prévaloir de l'option de renouvellement pour la saison 2016-2017 du contrat de déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et passages, octroyé à la firme 9259-6246 Québec inc., au montant de 50 014,13 \$ toutes taxes incluses

CA17 19 0266 (11 septembre 2017) dossier 1177262007 - Octroyer un contrat pour le déblaiement de la neige des accès aux bâtiments et passages, à la firme LES ENTREPRISES VENTEC INC. soumissionnaire conforme, au montant de 68 381,38 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16281 - 1 soumissionnaire

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement de se prévaloir pour la saison 2018-2019 de l'option de renouvellement du contrat de déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et passages à LES ENTREPRISES VENTEC INC. pour la saison hivernale 2018-2019, au montant de 69 270,37\$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le contrat comporte deux renouvellements d'une année chacun et nous voulons exercer notre première année d'option.

Le contrat est pour la période du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019. L'arrondissement Lachine se réserve le privilège de prolonger le contrat pour une (1) année additionnelle aux mêmes conditions.

Bâtiments et endroits de l'arrondissement de Lachine visés par ce contrat de déneigement. :

- 1 DAB-01 Capitainerie
- 2 DAB-19 Musée de Lachine
- 3 DAB-02 Marché public
- 4 DAB-23 Gaufrabec
- 5 DAB-03 Poste de police de quartier
- 6 DAB-04 Mairie d'arrondissement
- 7 DAB-05 Vieille Brasserie
- 8 DAB-06 Maison du Brasseur
- 9 DAB-07 L'Entrepôt
- 10 DAB-08 Station de pompage Lachine
- 11 DAB-20 Gare Lachine
- 12 DAB-09 Bibliothèque Saul-Bellow
- 13 DAB-21 Chalet parc LaSalle
- 14 DAB-10 Centre Albert-Gariépy
- 15 DAB-12 Centre Fernand-Laplace et bibliothèque
- 16 DAB-13 Centre communautaire Saint-Pierre
- 17 DAB-14 Station de pompage Saint-Pierre
- 18 DAB-18 Passage entre la 54e Avenue et 55e Avenue
- 19 DAB-15 55e Avenue et Côte-de-Liesse
- 20 DAB-16 43e Avenue et Côte-de-Liesse
- 21 DAB-22 Escalier 27e Avenue au nord de Notre-Dame accédant à la piste cyclable
- 22 DAB-11 Trottoir sous le viaduc Saint-Pierre

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est impératif au bon fonctionnement des opérations de déneigement. En effet, ce contrat a pour but d'ajouter des équipes de déneigement et de déblaiement que nous ne possédons pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Opération de déneigement du 1er Nov 2018 au 15 Avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La firme LES ENTREPRISES VENTEC INC. est inscrite sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant, pour la période du 18 avril 2018 au 18 avril 2020, et ce, par deux résolutions adoptées par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Ces deux résolutions font suite à des rapports de rendement insatisfaisant effectués par les arrondissement de Verdun (contrat de reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers) et de Côte-Des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (contrat de construction de trottoirs élargis).

La directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-18-003) permet à l'unité d'affaires de recommander l'octroi d'un contrat à une firme, même si elle est inscrite sur la LFRI, en justifiant ce choix notamment par l'évaluation des risques, par l'expertise disponible ou par la nature des contrats pour lesquels la firme a obtenu un rendement insatisfaisant par rapport à la nature du contrat à octroyer. Ainsi, la Direction des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement de Lachine de renouveler le contrat avec LES ENTREPRISES VENTEC INC. pour des services de déblaiement de la neige dans les accès aux bâtiments et aux passages de l'arrondissement de Lachine, étant donné que ce type de contrat est très différent de ceux pour lesquels le comité exécutif a inscrit la firme sur la LFRI.

Vous trouverez en pièces jointes la Liste des firmes à rendement insatisfaisant, les rapports d'évaluation de LES ENTREPRISES VENTEC INC. effectués par les arrondissements de Verdun et de CDN-NDG, les résolutions du comité exécutif et le processus d'octroi d'un contrat à une firme sur la LFRI.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Tél : 514-634-3471 #380

Approuvé le : 2018-09-14



Dossier # : 1184076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE et octroi d'une contribution financière au montant total de 13 971 \$ pour deux projets dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 13 971 \$ dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) pour les deux projets ci-après désignés :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	SOUTIEN RECOMMANDÉ 2018
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Raccrochage (10 octobre 2018 au 30 juin 2019)	8 960 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Une mini-tournée! (22 octobre 2018 au 26 avril 2019)	5 011 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-27 08:25

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE et octroi d'une contribution financière au montant total de 13 971 \$ pour deux projets dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants

CONTENU

CONTEXTE

Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2018)

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la qualité de vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

La douzième édition du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le

31 mars 2018.

Le 26 mars dernier, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 000 000 \$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0383 26 mars 2018

Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CM17 1000 21 août 2017

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CM16 0592 - 16 mai 2016

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de

planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016 - 2017)

CE07 0768: Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales »

CA17 19 0268: Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES : CUMULUS dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans en vertu de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants et octroi d'une contribution financière de 8 960 \$

CA16 19 0231: Convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour le Programme d'intervention de milieu jeunesse 2016 et octroi d'une contribution financière - Approbation et autorisation de signature

CA15 19 0281: Convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour le Programme d'intervention de milieu jeunesse 2015 et octroi d'une contribution financière - Approbation

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Carrefour jeunesse-emploi de Marquette

Nom du projet: Raccrochage

Description:

Le projet vise à permettre la présence d'un intervenant par école secondaire pour une journée par semaine afin de travailler auprès des jeunes sur la persévérance scolaire par biais de multiples interventions ou activités. Les trois objectifs principaux du projet sont :

- 1) Prévenir le décrochage scolaire chez les jeunes des écoles secondaires Dalbé-Viau et Lakeside Academy.
- 2) Mobiliser et sensibiliser des groupes d'élèves pour leur parler d'efforts, de persévérance des risques liés au décrochage et des avantages d'obtenir un diplôme.
- 3) favoriser l'insertion socioprofessionnelle des élèves ayant quitté le système scolaire.

Montant demandé dans le cadre de l'Entente: 8 960 \$.

Nom de l'organisme: Carrefour jeunesse-emploi de Marquette

Nom du projet: Une mini tournée!

Description:

Le projet permettra la réalisation de deux activités regroupées sous le thème de la valorisation des métiers dans le secteur de Lachine. Un premier événement se tiendra à l'automne afin de permettre aux jeunes de rencontrer, d'échanger, de réseauter et de s'inspirer des employeurs à travers un dîner des célébrités. La seconde activité consistera à réaliser deux visites d'entreprises en lien avec les visites de Centre de formation professionnelle francophone et anglophone.

Montant demandé dans le cadre de l'Entente: 5 011 \$.

JUSTIFICATION

Projet Raccrochage

Le projet s'inscrit dans le plan d'action de la Table de concertation jeunesse de Lachine (voir document en annexe), soit :

- Axe A - L'accompagnement vers la réussite éducative

Le projet rejoindra la clientèle jeunesse âgée de 12 à 17 ans.

Le projet s'inscrit dans les paramètres de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

Projet Une mini tournée!

Le projet s'inscrit dans le plan d'action du Comité scolarisation de Lachine (voir document en annexe), soit :

- Problématique 1 - Offre de service incomplète : objectifs 2 et 3
- Problématique 2 - Contraintes économiques, sociale et personnelle des clientèles : objectif 3
- Problématique 1 - Manque d'arrimage entre les services : objectif 1

Le projet rejoindra la clientèle jeunesse âgée de 16 à 30 ans.

Le projet s'inscrit dans les paramètres de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 13 971\$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi:

Un montant de 3 935 \$ est assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).

Un autre montant de 10 036 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Organisme	Projet	Soutien Accordé		Soutien recommandé 2018	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2016	2017		
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Raccrochage	0\$	0\$	8 960 \$	34,6%
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Une mini tournée!	0\$	0\$	5 011 \$	100%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement inter culturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment

à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les paramètres du Programme, tous les projets doivent être entérinés avant le 30 octobre 2018, tout report de la décision met en jeu la subvention pour notre territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-VILLE annexé à la présente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports
Mourad BENZIDANE, Direction générale
Annie LAFRENIERE, Service de la culture

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 21 septembre 2018
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 21 septembre 2018
Annie LAFRENIERE, 21 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1186759020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 2 691 \$ pour l'édition du recueil des capsules historiques rédigées dans le cadre du 350e anniversaire de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LACHINE;
D'octroyer une contribution financière au montant de 2 691 \$ pour le projet d'édition du recueil des capsules historiques rédigées dans le cadre du 350^e anniversaire de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-27 12:42

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 2 691 \$ pour l'édition du recueil des capsules historiques rédigées dans le cadre du 350e anniversaire de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'histoire de Lachine, créée en 1973, a pour mission de sensibiliser les citoyens à la richesse patrimoniale de Lachine. C'est pourquoi, dans le cadre du 350^e anniversaire de Lachine en 2017, elle a été sollicitée pour rédiger des capsules historiques retraçant les moments forts du développement du territoire. Ces capsules ont été gracieusement publiées dans le journal local, *Le Messenger Lachine et Dorval* . Maintenant que l'année du 350^e anniversaire est terminée, la Société d'histoire de Lachine souhaite publier un recueil de ces capsules historiques, afin de pérenniser leur contenu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le recueil reprend la totalité des capsules historiques publiées dans le journal jusqu'en décembre 2017. Comme dans *Le Messenger* , chaque capsule est en français et en anglais, illustrée par une photo. D'autres photos seront ajoutées à la fin du recueil. Vingt (20) copies seront remises gracieusement à l'Arrondissement pour le Musée de Lachine, les archives et les bibliothèques de Lachine notamment. Cent quatre vingt (180) copies seront mises en vente par la Société d'histoire de Lachine, tel que stipulé dans la convention en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La Société d'histoire de Lachine est un organisme à but non lucratif, reconnu par l'Arrondissement dans la catégorie G, soit les organismes sportifs, culturels ou de loisir pour les adultes et aînés, lesquels ne bénéficient pas d'un soutien financier. Exceptionnellement donc, la Société d'histoire de Lachine sollicite l'aide de l'Arrondissement de Lachine pour imprimer deux cent (200) copies du recueil qu'elle prépare. Le coût de cette impression est de 2 340\$ sans taxes (voir pièce jointe), soit 2 691\$ toutes taxes comprises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget hors norme :

Imputation :

2410.0010000.301413.011101.61900.016491.0000.000000.014041.00000.00000

subventions hors normes.

Coût 2 691\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Société d'histoire de Lachine organisera le lancement du recueil le 14 novembre 2018, lors de l'Assemblée générale de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE

Le : 2018-09-26

Chef de division

Directrice - Culture

**Dossier # : 1151991010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser le renouvellement du contrat de service modifié entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Arrondissement de Lachine pour l'année 2016

D'autoriser une modification au contrat de service intervenu entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Ville de Montréal (arrondissement de Lachine) pour des transactions relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation de véhicules, afin d'en permettre le renouvellement d'année en année suivant les modalités qu'il prévoit;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Lachine), l'avenant à ce contrat de service.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-11-06 15:37**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1151991010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser le renouvellement du contrat de service modifié entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Arrondissement de Lachine pour l'année 2016

D'autoriser une modification au contrat de service intervenu entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour des transactions relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation de véhicules, afin d'uniformiser les indemnités et modalités de réclamation applicables en cas de remboursement des frais de déplacement des prestataires de service de la SAAQ, y compris ceux des employés de ses mandataires;
D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, l'avenant à ce contrat de service.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-06 16:54

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1151991010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser le renouvellement du contrat de service modifié entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Arrondissement de Lachine pour l'année 2016

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance du 5 octobre 2015, les membres du conseil de l'arrondissement de Lachine ont autorisé, par la résolution CA15 19 0320, le renouvellement, pour l'année 2016, du contrat de service entre la Ville de Montréal (arrondissement de Lachine) et la Société de l'assurance automobile du Québec, pour des transactions relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation de véhicules. Ce contrat prévoit qu'il est d'une durée d'une année et renouvelable une seule fois pour une période d'une année, donc valide jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard. La Société de l'assurance automobile du Québec souhaite le maintien de ce contrat par la modification de sa durée afin qu'il se renouvelle automatiquement à chaque année. Cette modification sera rétroactive au 1^{er} janvier 2016. Le présent dossier vise à autoriser le maire d'arrondissement ou le secrétaire d'arrondissement, ou leurs remplaçants, s'il y a lieu, à signer l'avenant à ce contrat au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Lachine).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1151991010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser le renouvellement du contrat de service modifié entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Arrondissement de Lachine pour l'année 2016

CONTENU**CONTEXTE**

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) désire uniformiser les indemnités et modalités de réclamation applicables en cas de remboursement des frais de déplacement de ses prestataires de service, y compris ceux des employés de ses mandataires. À cet effet, elle a transmis à l'arrondissement un avenant au contrat de service - permis et immatriculation, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2019. Le présent dossier vise à autoriser le maire d'arrondissement ou le secrétaire d'arrondissement, ou leurs remplaçants, s'il y a lieu, à signer l'avenant à ce contrat au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Lachine).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151991010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser le renouvellement du contrat de service modifié entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Arrondissement de Lachine pour l'année 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Lachine est mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) depuis le mois de septembre 2004 pour les transactions reliées au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers. Le contrat prévoyant ce mandat se terminera au 31 décembre 2015 et une offre de renouvellement pour une période de 1 an est faite par la SAAQ, soit du 1er janvier au 31 décembre 2016. Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver le renouvellement de ce contrat de service pour un an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 19 0443 - GDD 1122338013 - D'autoriser le renouvellement du contrat de service entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Arrondissement de Lachine pour les années 2013, 2014 et 2015.

DESCRIPTION

Conformément au Règlement numéro 04-112 adopté le 27 septembre 2004, le conseil d'arrondissement est autorisé à conclure, gérer et administrer un contrat de service avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour les transactions reliées au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers. En vertu de ce règlement de délégation de pouvoirs, le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement peuvent signer le renouvellement de contrat s'ils sont autorisés par le conseil d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes une copie du contrat actuellement en vigueur avec la SAAQ pour les années 2013, 2014 et 2015, l'offre de renouvellement aux mêmes conditions à l'exception de deux éléments et un projet du nouveau contrat à signer. Les deux éléments qui sont modifiés sont les suivants :

- Il est renouvelé pour une période d'un an seulement au lieu de trois puisque la SAAQ est dans un exercice d'évaluation de son offre de service à la clientèle et ne veut pas faire un engagement à plus long terme avec l'ensemble de ses mandataires.
- La clause prévoyant une rémunération minimum annuelle prévue à l'article 8.5 est retiré.

Cette clause disparaît de l'ensemble des ententes que la SAAQ signe avec ses mandataires et ne servait qu'à garantir que des bureaux en zones rurales ou avec une très faible densité de population puissent fournir le service. Ce changement n'a aucun impact pour nous.

Aux fins d'exécution du présent contrat, le Mandataire (Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine) désigne le directeur des services administratifs, du Greffe et des relations avec les citoyens comme représentant autorisé.

Également, il désigne comme gestionnaire responsable de l'application du présent contrat, madame Lucie Proulx, Chef de division ressources humaines, financières et relations avec les citoyens de l'arrondissement de Lachine.

L'Arrondissement de Lachine offre les services à la clientèle comme mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec au 25, 18e Avenue.

JUSTIFICATION

La signature d'une entente avec la SAAQ est nécessaire afin de maintenir ce service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit GLORIEUX
Directeur - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-14

Benoit GLORIEUX
Directeur - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens



Dossier # : 1183479012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 900 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 900 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
FONDATION DE L'HÔPITAL DE LACHINE	475 \$
CLUB DE CROQUET LACHINE	125 \$
LAKESIDE ACADEMY	300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-27 08:21

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183479012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 900 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 900 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-09-26



Dossier # : 1183547016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 juillet 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 août 2018

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-20 16:22

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 juillet 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 août 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 juillet 2018, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er au 31 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

- Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;
- Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;
- Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;
- Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;
- Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre listes pour approbation, soit une liste des achats par carte de crédit pour le mois de juillet 2018, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour le mois d'août 2018 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de juillet 2018.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois d'août 2018.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois d'août 2018.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 31 août 2018. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-19

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1183550019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la reconnaissance du CENTRE DE SERVICE RÉGIONAL DU QUÉBEC (NARCOTIQUES ANONYMES) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

D'approuver le retrait de la reconnaissance du CENTRE DE SERVICE RÉGIONAL DU QUÉBEC (NARCOTIQUES ANONYMES) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-17 09:04

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183550019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la reconnaissance du CENTRE DE SERVICE RÉGIONAL DU QUÉBEC (NARCOTIQUES ANONYMES) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'Arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0300 adoptée le 3 octobre 2016: D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

CA16 19 0147 adoptée le 9 mai 2016: D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESCRIPTION

NARCOTIQUES ANONYMES ont complété un processus de reconnaissance le 1er janvier 2017 et ont été admis dans la catégorie I - Organismes de lutte contre la détresse psychologique et les dépendances. Pour maintenir leur reconnaissance, les organismes reconnus doivent remettre à chaque année un ensemble de documents administratifs. Ainsi, le groupe de NARCOTIQUES ANONYMES nous a signifié sa décision de ne plus être reconnu par l'Arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif. Voir en annexe le courriel à cet effet. Pour des raisons de confidentialité, nous avons retiré tout renseignement nominatif pouvant identifier l'interlocuteur.

JUSTIFICATION

Le groupe NARCOTIQUES ANONYMES a communiqué sa volonté de se retirer du processus de maintien de reconnaissance de l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retrait de la reconnaissance de NARCOTIQUES ANONYMES soustrait l'obligation du groupe à transmettre ses documents à jour pour le maintien de sa reconnaissance. Conséquemment, nous allons retirer ce groupe de nos listes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La signataire atteste de la conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lachine adoptée le 9 mai 2016 et de ses modifications approuvées le 3 octobre 2016.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-10

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1186759019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. lors du symposium de peinture du 5 août 2018 organisé dans le cadre de l'événement Les dimanches au canal, pour un montant total de 225 \$

D'acquérir le tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. lors du symposium de peinture du 5 août 2018 dans le cadre de l'événement Les dimanches au canal, pour un montant total de 225 \$ et l'inclure dans la collection corporative de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 17:13

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acquisition d'un tableau collectif produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC. lors du symposium de peinture du 5 août 2018 organisé dans le cadre de l'événement Les dimanches au canal, pour un montant total de 225 \$

CONTENU

CONTEXTE

À l'occasion de l'édition 2018 de l'événement Les dimanches au canal, des artistes de la Société des arts visuels en direct ont réalisé un tableau collectif qui représente le boulevard Saint-Joseph.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA 17 19 0271 Acquisition d'un tableau collectif intitulé « Canal de Lachine », produit par les artistes de LA SOCIÉTÉ D'ARTS VISUELS EN DIRECT INC., pour un montant de 225 \$
- CA16 19 0281 Acquisition d'un tableau collectif des artistes de La Société d'Arts Visuels en Direct inc. réalisé à l'occasion de l'édition 2016 de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant total de 225 \$
- CA15 19 0283 Acquisition d'un tableau collectif des artistes de La Société d'Arts Visuels en Direct inc.
- CA14 19 0284 Acquisition d'un tableau collectif des artistes de La Société d'Arts Visuels en Direct inc.
- CA13 19 0292 Acquisition d'un tableau collectif des artistes de la Société des arts visuels en direct
- CA12 19 0383 Acquisition d'un tableau collectif des artistes de la Société des arts visuels en direct inc.
- CA11 19 0374 Acquisition d'un tableau collectif des artistes de la Société des arts visuels en direct

DESCRIPTION

La Société des arts visuels en directs Inc. propose à l'arrondissement d'acquérir le tableau collectif représentant le boulevard Saint-Joseph au coût de 225\$, et de l'inclure dans la collection corporative de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation :
2410.0010000.301413.011101.61900.016491.0000.000000.014041.00000.00000
subventions hors normes.
Coût 225\$

DA: 568113

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-09-20



Dossier # : 1180372007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 311,12 \$, toutes taxes incluses, pour des frais de déplacements relatifs à la participation de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, à l'événement « Jeunes et Politique : Quelle place sur Youtube? », organisé par le Secrétariat jeunesse du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, qui s'est déroulé le 14 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Québec

De ratifier une dépense de 311,12 \$, toutes taxes incluses, pour des frais de déplacements relatifs à la participation de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, à l'événement « Jeunes et Politique : Quelle place sur Youtube? », organisé par le Secrétariat jeunesse du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, qui s'est déroulé le 14 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Québec;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2018-10-04 12:39

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1180372007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 311,12 \$, toutes taxes incluses, pour des frais de déplacements relatifs à la participation de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, à l'événement « Jeunes et Politique : Quelle place sur Youtube? », organisé par le Secrétariat jeunesse du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, qui s'est déroulé le 14 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Québec

CONTENU**CONTEXTE**

À l'invitation du Secrétariat à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, le conseiller Younes Boukala s'est rendu à Québec les 14 septembre 2018 afin de participer à l'événement intitulé « Jeunes et Politique : Quelle place sur Youtube? ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit de ratifier la dépense relative à la participation de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, à l'événement intitulé « Jeunes et Politique : Quelle place sur Youtube? ». Cette dépense est présentée sur le formulaire en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Cette dépense sera effectuée conformément à l'encadrement administratif numéro C-RF-SFIN-D-18-001 intitulé Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense relative à la participation de Younes Boukala à cet événement est de 311,12 \$, et comprend les frais de transport et de stationnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-10-03



Dossier # : 1186470042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 2929, rue Victoria et correspondant au lot 4 460 339 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan reproduit à l'annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 2929 rue Victoria, la construction d'un nouveau bâtiment mixte de six (6) étages et l'occupation de celui-ci et de ses espaces extérieurs sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux normes afférentes aux usages, à la hauteur en étages, au coefficient d'occupation du sol et aux marges de recul minimales prévues à la Grille des usages numéro 12A/38A et à la Grille des normes d'implantation numéro 12B/38B qui sont incluses à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Il est également permis de déroger au taux d'occupation maximal autorisé pour l'aménagement de cases de stationnement et d'accès en cour avant prévu à l'article 4.14.2 d) du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment situé au 2929, rue Victoria est autorisée.
5. La demande de certificat d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain.
6. Les travaux de démolition doivent débuter dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 2

USAGE

7. Seul l'usage principal « résidentiel » est autorisé.

Malgré le premier alinéa, la partie du rez-de-chaussée adjacente à la façade principale du bâtiment doit être occupée par un usage principal « commercial ».

SECTION 3

BÂTIMENT

8. La hauteur du bâtiment doit être de six (6) étages.
9. Le coefficient d'occupation du sol doit être au maximum de 2.70.

SECTION 4

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

10. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés.
11. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction.
12. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.
13. Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit doivent être dissimulés derrière des écrans aménagés.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

14. Toute demande de permis visant la construction du bâtiment et l'aménagement du terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561*, selon les objectifs et critères qui suivent applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° favoriser la mixité des usages et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° respecter l'implantation, l'architecture, la composition volumétrique ainsi que les aménagements extérieurs illustrés aux pages 8 à 13 et 17 à 21 du document reproduit à l'annexe B;

3° accroître la présence de la végétation sur le site.

Critères :

1° l'implantation du bâtiment doit assurer l'encadrement de la rue Victoria;

2° le recul du bâtiment par rapport à la rue Victoria doit permettre la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement à moyen ou grand déploiement;

3° les caractéristiques architecturales du bâtiment doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 8 à 13 du document reproduit à l'annexe B;

4° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

5° les accès aux différents usages exercés à l'intérieur du bâtiment doivent être traités distinctement;

6° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public;

7° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien avec la piste cyclable;

8° les aménagements prévus en cour avant, en cour arrière, en cour latérale et sur l'emprise de la voie publique doivent tendre à respecter ceux illustrés aux pages 18 à 20 du document reproduit à l'annexe B;

9° l'aménagement de l'espace extérieur d'entreposage de matières résiduelles doit tendre à respecter celui illustré à la page 18 du document reproduit à l'annexe B;

10° les liens favorisant les déplacements des piétons sur le site doivent être intégrés au concept d'aménagement du terrain et permettre d'accéder de façon sécuritaire à la rue publique et aux espaces de stationnement extérieurs.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

15. La construction doit débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

16. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 174 000 \$.

17. La garantie visée à l'article 16 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux visés par le permis de construction.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

TERRITOIRE D'APPLICATION (Plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, minute 17994)

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « DEMANDE DE PPCMOI/2929 VICTORIA »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-28 09:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la séance d'information organisée par le promoteur, la Direction du DTSA a consigné son analyse dans la pièce intitulée 03 - PPCMOI - 2929_rue Victoria - Fiche CCU amendée 22082018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le terrain à l'étude, situé à l'angle de la 28^e Avenue et de la rue Victoria, a été acquis par de nouveaux propriétaires durant l'année 2017. Avant sa mise en vente, un échange de terrain s'est effectué entre l'ancien propriétaire et la Ville de Montréal. Ainsi, la Ville de Montréal a repris possession de la portion traversée par la piste cyclable (coin sud-est) en échange d'une superficie équivalente complétant le terrain à l'étude sur le coin nord-est. Cet échange a permis d'obtenir une configuration plus régulière que les nouveaux propriétaires ont exploitée dans l'objectif d'un nouveau développement mixte sur la rue Victoria.

Le projet

L'immeuble proposé compte six (6) étages dont la partie avant du premier niveau est dédiée à un espace commercial de 260 mètres carrés.

Implantation et volumétrie

Le bâtiment forme un « L » dont la base est située sur la partie arrière du site. Il s'élève sur un total de six (6) étages avec un volume de trois (3) étages sur chacune des extrémités donnant sur la rue Victoria et le parc pour chiens.

L'espace intérieur est dédié à l'aménagement paysager, au stationnement extérieur et à l'allée de circulation menant au garage souterrain dont l'accès est situé sur la partie arrière.

Architecture

Les concepteurs ont opté pour une architecture moderne formée d'une imbrication de volumes qui distinguent le traitement des ouvertures et du parement extérieur.

Pour ce dernier, deux modèles de brique de la compagnie Belden ont été sélectionnés, la « Black Diamond » qui tend vers le noir et la « Burgundy Blend », au ton rouge-brun.

De rares insertions métalliques, gris charbon, sont également prévues sur les volumes en brique rouge et de façon plus prononcée en encadrement du volume le long de la rue Victoria.

Le projet prévoit une fenestration abondante sur l'ensemble de ses façades résidentielles, suivant des séquences et des dimensions variables. L'espace commercial bénéficie pour sa part d'une surélévation entièrement vitrée.

Stationnement et aménagement du terrain

Les occupants du nouveau projet bénéficieront d'un espace de stationnement intérieur, sur deux (2) étages en sous-sol. Neuf (9) cases extérieures sont également prévues pour compléter les besoins en stationnement résidentiel et desservir l'espace commercial. Celles-ci sont aménagées à l'entrée du site, le long de la limite est.

Aménagement paysager

Un espace aménagé est prévu le long des lignes de propriété et autour du bâtiment. Les requérants y prévoient des plantes vivaces et plusieurs arbres à grand déploiement le long de la rue Victoria et de la piste cyclable.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-20



Dossier # : 1186470058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 1100, avenue du Pacifique et correspondant au lot 1 705 801 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan reproduit à l'annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du bâtiment situé au 1100, avenue du Pacifique et l'occupation de cet agrandissement sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la norme afférente à l'usage prévue à la Grille des usages numéro 20A/38A qui est incluse à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

USAGE

4. Seul l'usage commercial « Fabrication de portes et fenêtres », occupant actuellement le bâtiment existant, est autorisé dans l'agrandissement.

SECTION 2

BÂTIMENT

5. La hauteur de l'agrandissement du bâtiment doit être égale ou inférieure à celle du bâtiment existant.

SECTION 3

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

6. Aucun abri extérieur n'est autorisé dans les cours avant, arrière et latérales.

7. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de réfection de l'aire de stationnement située en cour avant du bâtiment existant indiquant les cases de stationnement existantes.

8. Les travaux de réfection de l'aire de stationnement située en cour avant du bâtiment existant doivent être complétés dans les six (6) mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

9. Toute demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561, selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

- 1° favoriser un projet d'agrandissement qui s'intègre au bâtiment existant sur le plan architectural et qui respecte l'orientation de ce dernier, au niveau des façades;
- 2° favoriser un projet d'agrandissement qui permet d'assurer la prédominance du bâtiment d'origine notamment au niveau de sa hauteur, de son nombre d'étages et de la hauteur des étages de ce dernier.

Critères :

- 1° l'agrandissement doit favoriser les surfaces vitrées;
- 2° les caractéristiques architecturales de l'agrandissement et sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 14 à 16 du document reproduit à l'annexe B;
- 3° l'échelle, les proportions et la hauteur de l'agrandissement doivent s'harmoniser au bâtiment existant.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

10. Les travaux d'agrandissement doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6
GARANTIE MONÉTAIRE

11. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 58 000 \$.

12. La garantie visée à l'article 16 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux visés par le permis de construction.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION (Plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, minute 8002)

ANNEXE B
DOCUMENT INTITULÉ « ASTRA FENESTRATION – PPCMOI RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT 1100 PACIFIQUE, LACHINE)

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 14:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Astra fenestration est une entreprise d'assemblage de portes et fenêtres, établie à Lachine depuis 2006, qui occupe un bâtiment commercial implanté dans un secteur exclusivement résidentiel.

Le bâtiment abrite un atelier de coupe et assemblage, une partie entrepôt, une section administrative ainsi qu'un espace dédié à l'exposition des produits finis.

Depuis quelques années, les propriétaires pensent à réaménager leurs locaux afin d'offrir un meilleur accueil à leur clientèle et un espace de travail plus agréable et mieux aménagé à leurs employés.

Le projet consisterait ainsi à l'ajout d'une partie d'un étage afin d'y aménager les bureaux administratifs, la réception et la salle d'exposition. L'espace existant serait alors entièrement consacré à l'atelier et à l'entreposage des matériaux et des produits finis à expédier.

L'agrandissement occuperait la partie avant de l'immeuble et serait vitré sur trois (3) de ses façades. Le revêtement extérieur de l'immeuble sera entièrement remplacé et l'entrée principale agrandie et reconfigurée.

Usage dérogatoire, protégé par droits acquis

Lors des premières démarches des propriétaires, ceux-ci ont été informés de l'impossibilité d'agrandir le bâtiment commercial de plein droit. En effet, bien que la grille des normes d'implantation permette une hauteur de 2 à 3 étages, l'usage commercial n'y est pas

autorisé; la zone présente une forte tendance résidentielle où subsistent quelques espaces commerciaux protégés par droits acquis.

Les requérants ont alors déposé une demande de modification au Règlement de zonage numéro 2710, en 2015, afin de permettre l'usage « atelier » à la grille des usages.

Après la présentation du projet, à deux reprises, au comité consultatif d'urbanisme et un échange avec le propriétaire et le professionnel, les membres ont majoritairement recommandé le projet. Ils s'étaient toutefois assurés que la modification ne viserait qu'un agrandissement d'un usage existant et non l'ajout de l'usage, de plein droit, sur la totalité du territoire inclus dans la zone concernée. La démarche n'a pas été poursuivie à la demande du requérant.

Suite à l'adoption du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le propriétaire a souhaité soumettre le projet à nouveau.

JUSTIFICATION

Voir les extraits des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 16 mai et le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-23

**Dossier # : 1186470012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution autorisant la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 5 599 409, 5 599 411, 5 599 412, 5 599 413, 5 599 416, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 435, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec, faisant partie de l'ancien site de la Jenkins, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction de onze (11) bâtiments résidentiels, les travaux d'aménagement paysager des terrains ainsi que l'aménagement de quatre (4) aires de stationnement hors-terrain sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.7, 4.14.2 a), 4.14.3 b) et c) du Règlement numéro 2710 sur le zonage ainsi qu'aux marges de recul minimales prévues à la Grille des normes d'implantation numéro 11B/38B relative à la zone M-346 et incluse à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente

résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

SECTION 1 BÂTIMENTS

4. L'implantation des bâtiments doit être conforme à celle illustrée sur le document intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

5. La composition volumétrique des bâtiments doit être conforme à celle illustrée aux pages 10 à 14 du document intitulé « Proposition duplex » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 2 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

6. La largeur des allées de circulation et des accès au terrain doit être conforme à celle illustrée sur le document intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

7. La plantation d'arbres doit être conforme à celle illustrée aux pages 9, 12, 14 et 17 à 25 du document intitulé « Aménagement paysager duplex » joint en annexe D à la présente résolution.

8. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.

9. Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit d'un bâtiment doivent être dissimulés derrière un écran.

10. Un espace d'entreposage de bacs à déchets est autorisé dans la cour avant à la condition qu'il soit aménagé conformément aux paragraphes b) à f) de l'article 4.7 du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

11. Un espace d'entreposage de bacs à déchets aménagé dans une cour latérale ou arrière conformément aux paragraphes b) à f) de l'article 4.7 du Règlement numéro 2710 sur le zonage, est autorisé dans les marges de recul.

SECTION 3 AIRES DE STATIONNEMENT HORS-TERRAIN

12. Sur les lots numéros 5 599 409, 5 599 411, 5 599 416 et 5 599 435 du cadastre du Québec, il est permis d'aménager des cases de stationnement desservant les bâtiments résidentiels même si ceux-ci sont situés sur un autre terrain.

13. L'aménagement des aires de stationnement hors-terrain doit être conforme à celui illustré aux pages 16 et 23 du document intitulé « Aménagement paysager duplex » et sur le plan intitulé « Stationnements supplémentaires des duplex » joints respectivement en annexe D et E à la présente résolution.

SECTION 4 MUR ANTIBRUIT

14. Le mur antibruit illustré à la page 2 du document intitulé « Les Écrans Verts » joint en annexe F à la présente résolution doit être réalisé avant la fin des travaux de construction

des bâtiments résidentiels.

15. Le mur antibruit visé à l'article 14 doit être conforme aux conditions prescrites aux pages 12 et 13 du document intitulé « Les Écrans Verts » joint en annexe F à la présente résolution.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

16. Toute demande de permis ou de certificat visant la construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561, selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

- 1° favoriser une architecture contemporaine;
- 2° encadrer les rues et les espaces publics grâce à l'orientation des bâtiments;
- 3° accroître la présence de la végétation sur le site;
- 4° favoriser une transition douce entre les espaces privés et les espaces publics.

Critères :

- 1° l'architecture des bâtiments doit tendre à respecter celle illustrée aux pages 10 à 19 du document intitulé « Proposition duplex » joint en annexe C à la présente résolution;
- 2° les entrées des bâtiments localisés autour des rues doivent être préférablement orientées vers ces rues;
- 3° tout aménagement d'un terrain doit maintenir ou accroître l'espace végétalisé;
- 4° l'aménagement paysager doit assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

17. Les travaux de construction des bâtiments résidentiels doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

18. Les travaux d'aménagement paysager et les travaux d'aménagement des aires de stationnement hors-terrain doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction des bâtiments résidentiels.

19. En cas de non-respect des délais prévus aux articles 17 et 18, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

20. Préalablement à la délivrance du premier permis de construction visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 2 235 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction et d'aménagement visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « LOCALISATION »

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « PLAN D'IMPLANTATION »

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION DUPLEX »

ANNEXE D

DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER DUPLEX »

ANNEXE E

PLAN INTITULÉ « STATIONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DES DUPLEX »

ANNEXE F

DOCUMENT INTITULÉ « LES ÉCRANS VERTS »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-31 11:22

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au printemps 2017, le constructeur JML proposait un projet de duplex et de maisons de ville sur le site de l'ancienne Jenkins. La partie des maisons de ville a fait l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et a été approuvé par le conseil d'arrondissement au mois d'avril 2018.

En ce qui a trait aux duplex, l'analyse réglementaire a mis en exergue un ratio de stationnement dérogatoire dont la mise en conformité a nécessité l'aménagement d'aires de stationnement hors site sur des terrains ne comportant aucun bâtiment. Cette particularité a imposé une approche de PPCMOI afin de permettre un stationnement sur un terrain vacant.

Cet élément sera détaillé dans l'analyse de la DDTSA.

Le projet

Les 106 duplex s'étalent sur 11 lots dont 5 longent la limite ouest (Phase 1B) du site et 6 entourent le parc central sur sa partie nord (Phase 1A).

Implantation

Chaque lot compte une rangée de 4 à 6 duplex, totalisant 8 à 12 unités, implantés, en

alternance, dos à dos ou face à face, à l'exception de la série au sud de la phase 1B.

Les rangées sont implantées selon un axe Est-Ouest, perpendiculairement aux rues projetées, dans la quasi-totalité des cas.

Architecture

Les concepteurs ont opté pour une architecture contemporaine, caractérisée par des lignes droites, un assemblage de volumes et de matériaux ainsi qu'une large fenestration à multiples sections.

Pour le revêtement extérieur, le choix s'est porté sur une brique beige nuancée et un revêtement métallique gris pour les parties en saillie. Des insertions au fini bois recouvrent l'intérieur des encadrements des fenêtres en façades avant.

Les façades latérales donnant sur rue intègrent les portes d'entrée des unités de coin, marquées par un revêtement métallique au fini bois qui complète la séquence formée par l'imbrication des trois matériaux de revêtement.

En façades arrière, les mêmes matériaux sont repris dans un assemblage différent, entourant une large fenestration. Les premier et deuxième étages se poursuivent sur des terrasses desservant chacune des unités.

Stationnement

L'accès aux terrains s'effectue par une allée commune à deux (2) rangées qui mène aux stationnements souterrains, en cour arrière de chaque rangée. Ces derniers comptent un espace par unité et y sont directement reliés de l'intérieur.

Lors de la première analyse, il avait été porté à l'attention des concepteurs que chaque rangée de duplex constituait un immeuble multifamilial auquel le ratio d'une case et demie par unité est applicable.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont opposés d'emblée à toute demande de dérogation mineure et recommandé qu'une proposition permettant de rejoindre la norme prescrite leur soit soumise.

Les promoteurs ont ainsi proposé quatre (4) terrains permettant d'aménager des aires de stationnement hors site palliant au nombre dérogatoire de cases de stationnement, deux (2) au nord du terrain de l'ancienne Jenkins (Lots # ptie 5 599 409 (H) et 5 599 435 (A)) et deux (2) à l'ouest de ce dernier (Lots # 5 599 411(I) et 5 599 416(J)).

Ces espaces, comptant respectivement 30, 4 et 12 cases pour les deux terrains situés le long de l'avenue George-V, sont agrémentés d'un aménagement paysager permettant d'en atténuer l'impact.

Aménagement paysager

Un plan d'aménagement détaillé a été élaboré pour l'ensemble du développement, y compris les aires de stationnement hors terrains. Celui-ci prévoit le verdissement de l'ensemble des cours avants et latérales ainsi que la plantation d'espèces d'arbres et de plantes adaptées à l'utilisation de chaque espace.

Le plan inclut également l'aménagement des deux sentiers piétons, situés à l'ouest et au sud du site de la Jenkins.

Gestion des déchets

Le projet prévoit un enclos à déchets en lattes de bois à l'extrémité de chaque rangée aux fins d'entreposage des matières résiduelles avant la collecte.

JUSTIFICATION

Voir les extraits des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 13 décembre 2017 et 15 février 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-23

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur

**Dossier # : 1187204010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'une enseigne collective sur totem dans la cour latérale de l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 4 885 773 à 4 885 777 du cadastre du Québec (2025-2055, rue Victoria)

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 20 juin et 9 août 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage relative à l'installation d'une enseigne collective sur totem pour l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 4 885 773 à 4885 777 du cadastre du Québec (2025-2055, rue Victoria), ayant pour effet :

- de permettre l'implantation d'une enseigne principale dans une cour latérale ne donnant pas sur une rue, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne principale doit être installée dans une cour avant ou latérale donnant directement sur une rue;
- de permettre l'implantation d'une enseigne collective sur totem d'une superficie de 3,1 mètres carrés, de chaque côté, et ce, bien que le Règlement prévoit que lorsque la façade du bâtiment du côté de laquelle l'enseigne sur totem se trouve, la superficie d'affichage maximale est de 1,5 mètre carré pour chaque côté de l'enseigne.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-27 08:24**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'une enseigne collective sur totem dans la cour latérale de l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 4 885 773 à 4 885 777 du cadastre du Québec (2025-2055, rue Victoria)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- l'implantation d'une enseigne principale dans une cour latérale ne donnant pas sur une rue, et ce, bien que le règlement prévoit qu'une enseigne principale doit être installée dans une cour avant ou latérale donnant directement sur une rue;
- l'installation d'une enseigne collective sur totem d'une superficie de 3,1 mètres carrés, de chaque côté, et ce, bien que le Règlement prévoit que lorsque la façade du bâtiment du côté de laquelle l'enseigne totem se trouve, la superficie d'affichage maximale est de 1,5 mètre carré pour chaque côté de l'enseigne;

pour l'immeuble situé au 2025-2055, rue Victoria, sur les lots portant les numéros 4 885 773 à 4 885 777 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'analyse réglementaire de la proposition a permis de constater que la localisation de l'enseigne principale collective sur totem en cour latérale n'est pas autorisée puisque la cour latérale ne donne pas sur une rue et que la superficie d'affichage pour chaque côté de l'enseigne qui est autorisée est de 1,5 mètre carré, alors que celle proposée est de 3,1 mètres carrés.

La présence d'une servitude publique le long de la rue Victoria, les normes du Code de sécurité pour les travaux de construction (Régie du bâtiment) et celles visant les constructions à proximité de lignes de distribution d'Hydro-Québec empêchent la localisation d'une enseigne de plus grande dimension dans la cour avant.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-09-26

**Dossier # : 1187204011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement de la toiture pour les bâtiments situés aux 1801, 1865 et 1875, rue Notre-Dame (Marché public de Lachine)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 3 août 2018 accompagnant une demande de permis pour le remplacement du revêtement de la toiture pour les bâtiments situés aux 1801, 1865 et 1875, rue Notre-Dame, à la condition que le nouveau revêtement de bardeau d'asphalte soit de couleur distincte pour les toits des différentes parties du Marché public de Lachine :

- pour la portion située à l'est de la 18^e Avenue, un bardeau d'asphalte de couleur « Lune de miel »;
- pour la portion située à l'ouest de la 18^e Avenue, un bardeau d'asphalte de couleur « Bois fossile ».

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-27 08:23**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement de la toiture pour les bâtiments situés aux 1801, 1865 et 1875, rue Notre-Dame (Marché public de Lachine)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement de toiture pour les bâtiments sis aux 1801,1865 et 1875, rue Notre-Dame, (Marché public de Lachine).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine doit procéder à la réfection des différentes parties du toit du Marché public de Lachine situé sur la rue Notre-Dame.

À cet effet, les concepteurs soumettent une proposition de revêtement de toit en bardeau d'asphalte dans les tons de gris, de modèles « Bois flottant », « Bois fossile » ou « Pierre brune », de la compagnie BP. Actuellement, les toits des différentes parties du Marché public de Lachine arborent un revêtement en bardeau d'asphalte dans les tons de rouge. Les membres du CCU sont toutefois d'avis que les toits des différentes parties du Marché public devraient être traités différemment et que la façon de les distinguer serait d'exiger l'utilisation de deux (2) couleurs différentes pour recouvrir les différentes parties du toit, soit une couleur miel pour la partie à l'est de de la 18 e avenue et une couleur gris fossile pour la partie à l'ouest de la 18e avenue

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-09-26



Dossier # : 1187204012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'obturation de certaines ouvertures de l'immeuble situé au 2575, rue Remembrance

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date des 15 et 21 août 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 2575, rue Remembrance.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-27 08:22

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'obturation de certaines ouvertures de l'immeuble situé au 2575, rue Remembrance

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant des travaux de transformation et d'obturation de certaines ouvertures du bâtiment sis au 2575, rue Remembrance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Lors de la réunion du 20 juin 2018, avant de présenter le projet de transformation, la DDTSA est revenue sur le contexte de la demande formulée par le propriétaire. La mise en contexte a permis d'aborder le projet du prolongement de la 25e Avenue, accompagnant le projet de développement commercial sur le terrain adjacent qui est à l'origine des démarches du requérant. En effet, le tracé projeté traverse la propriété à l'étude dont la procédure d'expropriation a été amorcée auprès de la Ville de Montréal. Celle-ci est actuellement en cours. Cependant, les délais indéterminés ont appuyé le propriétaire dans sa volonté de rénover son bâtiment en vue d'une nouvelle occupation. Lors du comité consultatif d'urbanisme du 20 juin dernier, les membres ont reconnu l'intérêt d'une intervention visant le remplacement du revêtement extérieur mais ont demandé de revoir le projet avant de se positionner. Ils ont recommandé l'amélioration du concept à travers les éléments suivants :

- « - Uniformiser le niveau de la brique sur la partie inférieure des façades;
- Uniformiser le revêtement métallique sur la partie supérieure, les membres proposent des tons neutres à l'instar des revêtements, de toutes natures, présents dans le secteur;
- Travailler le couronnement du bâtiment.»

Pour des raisons financières, le propriétaire a décidé de ne pas effectuer les travaux sur l'enveloppe externe du bâtiment (estimation du coût des travaux 200 000 \$) visant le remplacement du revêtement extérieur. La nouvelle proposition consiste à préserver le revêtement de stuc existant sur le bâtiment et à modifier certaines ouvertures, de la façon suivante :

- Sur la façade avant, la fenêtre adjacente à la porte principale sera agrandi jusqu'au niveau

du sol. De plus, le remplacement du vinyle au-dessus de la porte par du verre dans un cadre en aluminium, le tout tel que l'échantillon d'aluminium anodisé soumis;

- Sur la façade ouest, les deux portes de garage seront obturées et le mur sera recouvert d'un revêtement de stuc identique au reste de la façade;
- Sur la façade arrière, la porte de garage de type industriel sera remplacée par une porte double incluant un système de mur rideau, tel que l'échantillon soumis (anodisé clair). De plus, la porte pleine adjacente à la porte double sera remplacée par une porte vitrée en aluminium noir.

Le propriétaire souhaite réaliser ses travaux afin de répondre aux besoins de l'utilisation du bâtiment à des fins de bureaux sans porter atteinte à l'intégrité du bâtiment. Ce nouvel usage est autorisé dans la zone C-301. Le remplacement de l'usage ne rend pas le stationnement non-conforme en raison de l'article 4.14.1 qui prévoit que, dans le cas où la situation de non-conformité quant au nombre de cases de stationnement perdure mais que le nombre de cases de la dérogation est égal ou diminué, la situation est autorisée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-09-26



Dossier # : 1187914006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-26 09:41

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187914006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste en pièce jointe informe le Conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 1er au 31 août 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2018-09-25